

29 avril 2021

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Elections : appel aux bénévoles

L'augmentation, nécessaire, du nombre de centres de vote (passant de 2 à 5) a pour conséquence un besoin accru de bénévoles pour le déroulement des futures élections que la Ville

devra organiser. Une centaine de personnes devra se mobiliser, en plus des agents municipaux et des élus.

Pour quelles missions ? Accueil des électeurs, vérification de détention des cartes d'électeur et carte nationale d'identité (pièces obligatoires pour voter), listes d'émargement et dépouillement en fin de journée. Votre mobilisation durant une journée d'élection varie entre 2h30 et 2h45, en dehors du dépouillement.

Vous souhaitez donner un peu de votre temps pour agir en tant que citoyen ? Aucune connaissance particulière n'est requise, vous pouvez contacter le service «Élections» de la ville pour vous faire connaître dès à présent pour les élections qui auront lieu le 20 et 27 juin prochain.

Contact : Nathalie Pautonnier - 02 99 23 19 23 ou [etatscivil@saint-gregoire.fr](mailto:etatscivil@saint-gregoire.fr)

### Comment s'inscrire sur les listes ?

Si vous avez changé d'adresse dans Saint-Grégoire ou sur une autre commune, vous devez signaler ce changement au service élections afin d'éviter une radiation d'office des listes électorales mais également pour recevoir votre carte d'électeur et les documents de propagande des candidats. Vous avez la possibilité de vous inscrire jusqu'au 14 mai 2021.

### Impôt sur le revenu 2021 : la campagne a commencé

Comme chaque année le mois d'avril marque le début de la campagne de déclaration de revenus qui doit être réalisée par les contribuables. Depuis le 8 avril 2021, le service de déclaration en ligne est ouvert sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (dans l'espace « Particulier » de chaque usager).

Pour la 3<sup>e</sup> année, la déclaration en ligne est obligatoire. Les contribuables breilliens ont

*jusqu'au mardi 1er juin 2021 pour la réaliser.*

Les usagers qui ne disposent pas d'une connexion internet ou ayant des difficultés à utiliser les outils numériques bénéficient d'une dérogation et peuvent envoyer leur déclaration au format papier avant le 20 mai 2021.

Les services de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine répondent aux questions des usagers et les aident dans leurs démarches. Pour cela, il suffit d'appeler le : 0809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (numéro d'appel et service gratuit).

### Informations COVID-19 : 31 mars 2021

Le président de la République a présenté ce mercredi 31 mars les nouvelles mesures de restrictions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire national. Ces mesures ont des répercussions sur certains services municipaux.

#### Accueil Unique et Etat-Civil

- Les services de la mairie seront fermés le samedi matin à partir du samedi 10 avril, au minimum jusqu'au 8 mai.
- L'état civil est ouvert mais nous vous recommandons de prendre rendez-vous au 02 99 23 19 23. Les demandes d'actes doivent se faire uniquement par mail à [etatscivil@saint-gregoire.fr](mailto:etatscivil@saint-gregoire.fr) ou par courrier.

La mairie reste ouverte aux horaires habituels du lundi au vendredi.

#### Centre de vaccination

Pour rappel, la vaccination est ouverte aux personnes de plus de 60 ans au centre de vaccination à l'Emc2 (avenue Alphasis), conformément aux mesures gouvernementales.

Les rendez-vous sont à prendre sur Doctolib ou au 0 805 690 821. L'accueil de la mairie n'est pas autorisé à prendre les rendez-vous pour le centre de vaccination.

#### Crèches, services périscolaires et Accueil de Loisirs

Les crèches seront fermées jusqu'au 02 mai. L'école Paul-Émile Victor et l'ALSH seront fermés jusqu'au 25 avril 2021 (ou jusqu'à nouvel ordre de l'Etat).

Néanmoins, un accueil est organisé sur ces structures pour les professions prioritaires (justificatif pour les 2 parents à fournir obligatoirement).

Pour toute question :

- pour les enfants de 0 à 3 ans : [petiteenfance@saint-gregoire.fr](mailto:petiteenfance@saint-gregoire.fr) en indiquant votre numéro de téléphone ainsi que le nom et âge de votre enfant.
- pour les enfants à partir de 3 ans scolarisés : [enfance@saint-gregoire.fr](mailto:enfance@saint-gregoire.fr) en indiquant le nom et l'âge de l'enfant ainsi que les jours et les heures souhaités.

#### Médiathèque

La médiathèque reste ouverte aux horaires habituels, cependant la consultation sur place n'est pas possible. Infos : <https://www.saint-gregoire.fr/temps-libre-et-loisirs/saison-culturelle-et-mediathèque/la-mediathèque/>